

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté municipal portant prolongation de délai
de l'arrêté municipal n° 18/2024
Route barrée « Rue des Marronniers »
« A partir de l'Ensemble Municipal Place Bonneau
jusqu'à la Salle d'activités physiques « 2 Rue des Marronniers »**

Le Maire de BUXIERES-LES-MINES,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2223-13 et suivants ;

VU l'arrêté N°18/2024 portant route barrée « Rue des Marronniers, à partir de l'Ensemble Municipal Place Bonneau jusqu'à la Salle d'activités physiques 2 Rue des Marronniers »,

Considérant que les travaux à l'Ensemble Municipal René Michard n'ont pas été exécutés et qu'il est donc nécessaire de prolonger la réglementation,

Date d'affichage
17 mai 2024
Acte rendu exécutoire
17 mai 2024
Date de mise en ligne sur le site de la commune
17 mai 2024

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : La réglementation sur cette voie s'appliquera jusqu'au 31 mai 2024.

Fait à Buxières-les-Mines,
le 17 mai 2024

OLIVIER Brigitte,
Maire,

